

Mairie de Plombières-les-Bains
Place Beaumarchais
88370 Plombières-les-Bains

Marché de Noël de Plombières-les-Bains
« Parcours autour des crèches. »

Règlement du concours de crèches de Noël 2022

Article 1 : Objet

Dans le cadre de son traditionnel marché de Noël, la commune de Plombières-les-Bains par son comité d'organisation met en place une animation destinée aux visiteurs intitulée :
« Parcours autour des crèches ».

Dans ce cadre, un concours de crèches de Noël est organisé.

Le concours consiste :

Réalisation de crèches traditionnelles ou créatives.

Les crèches devront représenter la nativité et comporter au minimum 3 personnages: Joseph, Marie et Jésus.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous, amateurs et professionnels, sous réserve de remplir le bulletin d'inscription disponible à la mairie ou téléchargeable sur le site internet. www.plombieres-les-bains.fr

Pour que le bulletin d'inscription soit valide, chaque candidat devra le renseigner complètement, il devra indiquer la catégorie pour laquelle il souhaite concourir et le faire parvenir aux organisateurs avant la date limite du **30 septembre 2022**.

Les professionnels devront également nous faire parvenir une présentation succincte de leur activité, celle-ci sera affichée à l'issue de la délibération des votes, ainsi que le prix de vente de leur œuvre s'ils le désirent.

Article 3 : Engagement des candidats

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement et des décisions du jury. Ce règlement est consultable à la mairie de Plombières-les-Bains et sur son site internet.

Article 4: Catégories et récompenses

3 catégories sont proposées:

- particulier individuel
- groupe, famille, association, école
- professionnel, artisan, artiste, artisan d'art.

Les récompenses seront fixées en fonction du nombre de participants.

Les professionnels pourront vendre leurs œuvres à l'issue de la restitution des crèches à compter du **09 janvier 2023**.

Article 5: Présentation des œuvres

Elles seront présentées de façon anonyme en différenciant les différentes catégories.

Les crèches seront exposées à l'abri le long d'un parcours au sein du Marché de Noël, dans les vitrines des commerçants volontaires, dans les vitrines vides, le long du parcours dans des vitrines spécialement conçues à cet effet.

Article 6 : Jury

Les crèches seront présentées de façon anonyme en différenciant les différentes catégories.

Le jury sera composé du public, d'artistes, d'artisans d'art, d'élus, de membres de l'organisations.

Article 7 : Attribution et remise des prix

La décision du jury sera sans appel. Les récompenses seront attribuées sur la base des décisions du jury.

La fin des votes du public est fixée au : **18 décembre 2022**

La présentation du palmarès est fixée au : **24 décembre 2022**

Une cérémonie de remise des prix sera organisée entre Noël et Nouvel An.

Article 8 : Droit à l'image

Les participants acceptent que leur crèche soit photographiée et que ces photos soient diffusées dans la presse, sur tout support papier ou numérique : site internet, bulletin municipal, journaux, facebook, etc...

L'inscription au concours valide l'accord du candidat pour la publication des photos.

Article 9 : Collecte de données personnelles

La mairie de Plombières est destinataire des données personnelles. Celles-ci ne seront nullement utilisées à d'autres fins que celles inhérentes au déroulement du présent concours et ne seront pas conservées postérieurement à la remise des prix.

Article 10 : Annulation

Le comité d'organisation du marché de Noël de Plombières se réserve le droit d'annuler le présent concours. L'annulation du présent concours ne peut faire en aucun cas l'objet d'une compensation quelconque.

Rappel du calendrier de l'organisation:

30 septembre 2022 : clôture des inscriptions

12 novembre 2022 : début de l'installation des crèches sur le parcours,

26 novembre 2022 : début du concours, distributions des bulletins de vote au public.

18 décembre 2022 : arrêt du concours, fin des votes du public.

19 décembre 2022 : Mise en place d'affichettes de présentation succincte du créateur de la crèche (matériaux utilisés, heures passées, prix de vente (pro), etc...)

24 décembre 2022 : diffusion du palmarès.

Entre Noël et nouvel An , cérémonie remise des prix

09 janvier 2023 : restitution des crèches et démontage.